

HÔPITAL LOUIS PRADEL 28 avenue Doyen Lépine 69677 Bron cedex

Tel: 0825 0825 69 (0.15€ ttc/mn)

Fax: 04 72 35 74 44

M. DELSOL Bastien
63 RUE DES EPINETTES
73230 ST ALBAN LEYSSE

RENDEZ-VOUS D'HOSPITALISATION

Horaires d'ouverture du Bureau des Admissions : 7h30 - 18h

Monsieur,	
Nous vous attendons le	03/04/2024 à 14:30

Votre sortie est prévue le 05/04/2024 (après avis médical)

Nom du médecin : Docteur MOULIN-ZINSCH

Nom du service : Unité 30 - Cardiopathie congénitale adulte - 3ème étage

Unité Fonctionnelle d'hospitalisation (UF) n° 33119 étage 3

Secteur public ⊠ Secteur privé □

Chambre particulière souhaitée OUI ☐ NON ☐ 74 €/jour

Vous pouvez joindre le cadre infirmier ou le secrétariat du service aux numéros suivants : 04.72.35.74.87 / 04.72.35.78.71

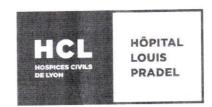
Si vous êtes venu depuis moins d'un an en consultation ou en hospitalisation, vous pouvez faire une préadmission en remplissant le formulaire remis par le secrétariat ou mis à disposition sur le site www.chu-lyon.fr rubrique « patient » « votre consultation ou hospitalisation en pratique ».

Si vous avez rempli et transmis le formulaire de préadmission, il n'est pas nécessaire de vous présenter au Bureau des Admissions. Vous pouvez dans ce cas arriver directement dans le service où vous êtes attendu.

Documents administratifs à apporter ou à adresser au bureau des admissions

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité passeport titre de séjour)
- Enfants mineurs : livret de famille et fiche jaune « autorisation de sortie » à retourner remplie et signée par courrier avant l'admission de l'enfant ou à remettre au Bureau des Admissions le jour de l'entrée.
- Carte vitale ou attestation de droits ouverts (Rappel : votre carte vitale doit être mise à jour systématiquement en début d'année ainsi qu'à chaque changement de situation pour vous ou vos ayant-droits)
- Carte de Mutuelle

Pour renvoyer votre dossier de préadmission : nc.bureau-des-entrees-cardio@chu-lyon.fr



HÔPITAL LOUIS PRADEL 28 avenue Doyen Lépine 69677 Bron cedex

Tel: 0825 0825 69 (0.15€ ttc/mn)

Fax: 04 72 35 74 44

Et en fonction de votre situation :

- Protocole de soins (volet N°3) si prise en charge à 100% des soins en relation avec une Affection Longue Durée (ALD)
- Carnet de soins gratuits pour les pensionnés ou victimes de guerre (article 115)
- Notification d'Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (AEEH).
- Volet de déclaration d'accident du travail (AT) en cas d'hospitalisation en rapport avec celui-ci
- Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) : notification d'ouverture des droits
- Aide Médicale d'Etat (AME) : carte individuelle ou familiale en cours de validité.

Pour les ressortissants étrangers résidant à l'étranger :

- Pour les assurés sociaux d'un pays de l'UEE : Formulaire S2 (anciennement volet E112
 Espace Economique Européen)
- Prise en charge spécifique de certaines caisses étrangères pour les ressortissants ayant passé convention avec les HCL (à transmettre impérativement au bureau des admissions au moins 15 jours avant la venue)

N'oubliez pas également :

- Votre dossier médical (radiographies, résultats d'examens, ordonnances en cours, groupage sanguin)
- Le carnet de santé en cas d'hospitalisation d'un enfant

Habillement

Veuillez-vous munir d'un pyjama ou d'une chemise de nuit et d'une robe de chambre, ainsi que de votre linge et nécessaire de toilette.

Frais d'hospitalisation

- 1) <u>Si vous bénéficiez d'une couverture sociale</u>, ou si vous êtes en possession du formulaire S2 (anciennement volet E112 EEE), une participation peut rester à votre charge :
 - Le forfait journalier
 - Le ticket modérateur (part non prise en charge par l'Assurance Maladie)
 - Eventuellement une participation forfaitaire liée à un acte exonérant.

Mutuelle : si elle prend en charge la totalité des frais complémentaires liés à votre séjour, vous n'aurez rien à régler ; dans le cas contraire, prévoyez un moyen de paiement (espèces, chèque ou carte bancaire).

2) Si vous n'avez pas de couverture sociale en France,

Vous devrez régler la totalité des frais de séjour (selon devis) au moins 8 jours avant votre arrivée dans l'établissement



HÔPITAL LOUIS PRADEL 28 avenue Doyen Lépine 69677 Bron cedex

Tel: 0825 0825 69 (0.15€ ttc/mn)

Fax: 04 72 35 74 44

Chambre particulière

Vous devrez en faire la demande lors de votre admission, ou de votre pré admission. Elle vous sera attribuée en fonction des disponibilités du service, et sera facturée au tarif en vigueur (se renseigner auprès du Bureau des admissions).

Hospitalisation au titre de l'activité libérale

Si vous souhaitez être hospitalisé dans le cadre de l'activité libérale des médecins hospitaliers, vous devez en faire la demande écrite à l'aide d'un imprimé qui vous sera remis par le secrétariat médical.

Formalités de sortie

Vous devez impérativement passer au Bureau des Admissions en particulier pour la sortie des enfants mineurs.

Objets de valeur

Si possible, ne pas apporter avec vous d'objets de valeur. Dans le cas contraire, nous vous conseillons de déposer argent et objets de valeur à la Caisse du Bureau des Admissions qui vous délivrera un reçu. Ce dépôt vous sera restitué à votre demande (prévenir le Bureau des Admissions 24 heures à l'avance)

Horaires d'ouverture de la Caisse : 7h30 à 18h00

Accès et stationnement

Possibilité de parking aux alentours de l'hôpital. Nous vous remercions de privilégier l'utilisation des transports publics (accès lignes TCL C8 et C9).

Un livret d'accueil a été préparé à votre intention. Il vous sera remis au plus tard le jour de votre hospitalisation.

PLAN ACCÈS 59 BOULEVARD PINEL

Entrée Périphérique Laurent Bonnevay Entrée / sortie voitures

Pérjahérique Laurent Bonnevay



Hospices Civils de Lyon www.chu-lyon.fr N° FINESS HCL: 69 078 1810